

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 34 (1954)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Tour d'horizon franco-suisse  
**Autor:** Salis, Pierre de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-888526>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## TOUR D'HORIZON FRANCO-SUISSE

*Allocution de*

**M. Pierre de Salis**

Ministre de Suisse en France

*à la 36<sup>e</sup> assemblée générale  
de la Chambre de commerce suisse en France*



Il est de tradition que je prenne la parole lors de l'assemblée générale de votre Compagnie, et je m'en voudrais de ne pas saisir cette occasion pour, tout d'abord, constater avec vous, M. le Président, la cordialité qui préside aux rapports existant entre la Chambre de commerce suisse en France et la Légation. Je m'en félicite et tiens à en exprimer ici ma vive satisfaction.

Il est de tradition également, à l'occasion de votre assemblée, de jeter un regard en arrière, de considérer avec un esprit objectif la situation des relations économiques franco-suisses. Dans le rapport que l'O. N. U. vient de publier sur l'évolution de l'économie mondiale en 1953, il est précisé que cette année a été, à bien des égards, une des plus satisfaisantes de l'après-guerre. N'est-ce pas là déjà une première constatation reconfortante, car on sait que les économies des différents pays sont étroitement interdépendantes. Sur le plan européen, vous n'ignorez pas les efforts poursuivis avec ténacité par la Commission économique pour l'Europe, à Genève, en vue d'intensifier les échanges commerciaux entre l'Est et l'Ouest. Les sessions régulières de la Commission économique, d'une part, la première consultation d'experts sur le commerce Est-Ouest d'avril 1953, d'autre part, et enfin la Conférence spéciale qui s'est tenue il y a deux mois à Genève également et qui, de ce fait, a passé presque inaperçue au grand public, sont autant d'éléments favorables. Le commerce entre l'Est et l'Ouest n'atteindra certes pas rapidement un niveau élevé, mais il s'agit de le faire sortir de son « hibernation ».

PASSANT au cadre qui vous intéresse plus particulièrement, il semble que nous ayons aussi bien des raisons d'espérer en l'avenir de la situation économique française. L'année 1953, considérée du point de vue économique et financier, n'est-elle pas une année de consolidation? Le redressement économique tant attendu ne s'amorce-t-il pas, peut-être avec trop de lenteur pour certains? La fermeté de la monnaie et la stabilité des prix s'affirment, la situation du commerce extérieur français évolue favorablement, bien que la balance des paiements à l'U. E. P. demeure encore déficitaire. La moyenne mensuelle de ces soldes débiteurs est passée de 38 millions de dollars en 1952 à 25,7 millions en 1953 et n'est plus que de 7,7 millions pour le premier trimestre 1958.

L'amélioration de la balance du commerce extérieur était, tout d'abord, due plus à la diminution des importations qu'à l'augmentation des exportations, mais d'après les dernières statistiques, il semble qu'un revirement se soit produit. Les signes de reprise se sont surtout affirmés ces derniers mois, au début de l'application des trois « plans », dont la presse a abondamment parlé et qui se présentent sous la forme d'un ensemble de projets se complétant. Alors que le second plan de modernisation et d'équipement est considéré comme un instrument d'orientation de l'économie et comme cadre des programmes d'investissement pour la période 1954-1957, le plan d'expansion économique, exposé par M. Edgar Faure, ou « Plan de dix-huit mois » a pour objectif limité d'obtenir dans le délai fixé une hausse de 10 % de la production et un accroissement de 10 %

du produit national, tandis que le Plan Louvel vise à une réforme profonde de la structure de l'industrie française rendue à nouveau compétitive par un assainissement. Les premiers résultats ont été attendus avec impatience et suivis avec une attention soutenue. N'a-t-on pas déjà cité en exemple cette entreprise qui aurait réussi à accroître sa production de moitié, moyennant une augmentation des salaires de 10 % et une baisse de prix de 7 %?

Cela m'amène à évoquer un sujet qui vous tient particulièrement à cœur et qui figure en bonne place dans les objectifs que votre Compagnie s'est fixés, je veux parler de la libération des échanges. Les deux premiers décrets de septembre et décembre 1953 avaient apporté, comme vous le savez, une libération des importations limitée à 20 %. Les deux avis aux importateurs publiés en avril dernier ont porté globalement ce niveau à 52 % de l'ensemble des importations françaises calculées d'après les chiffres de l'année 1948. La deuxième étape de la libération progressive était ainsi réalisée, « la France étant toujours et plus que jamais sincèrement attachée à la libération du commerce européen », selon les propres termes du Chef du Gouvernement. En prenant cette décision, les autorités françaises ont jugé nécessaire d'instituer une taxe provisoire générale dont le taux est de 10 ou 15 %, le but recherché étant de faciliter l'adaptation des entreprises françaises aux conditions nouvelles et de préparer les étapes suivantes de la libération. C'est aussi la question, examinée avec compétence par le Comité Nathan, de la disparité des prix français avec les prix étrangers que vous connaissez bien.

Bien que la position de la Suisse en la matière ait été exposée par M. le Conseiller fédéral Petitpierre lui-même lors de la réunion du Conseil de l'O. E. C. E., en mai dernier, je tiens à rappeler que l'institution de la taxe compensatoire préoccupe les autorités fédérales, qui ont par ailleurs la plus grande compréhension pour les difficultés que doit encore surmonter le Gouvernement français. Vous savez que les autorités fédérales attachent un grand prix au libre jeu de la concurrence entre les producteurs des différents pays. Les premières constatations faites depuis l'institution de la taxe compensatrice viennent prouver que les craintes exprimées alors n'étaient pas sans fondement. Les discussions se poursuivent au sein de l'O. E. C. E. Au cours de la session rappelée tout à l'heure, le Conseil de l'O. E. C. E. a demandé au Gouvernement français de revenir au 1<sup>er</sup> novembre prochain au pourcentage exigé par le code de libération sans discrimination entre les catégories de marchandises. Le Gouvernement français s'est engagé, non seulement à porter le pourcentage global des produits libérés à 65 % avant le 1<sup>er</sup> novembre, mais encore à suspendre la perception de la taxe compensatrice dès que le but recherché aura été obtenu, c'est-à-dire au fur et à mesure de la suppression de la disparité des prix.

Il m'est difficile de ne pas évoquer encore — trop rapidement peut-être — les sujets de préoccupation dans le secteur des produits contingents. L'arrangement commercial signé le 3 mai règle les échanges franco-suisses jusqu'à l'automne prochain. En raison notamment de la libération annoncée pour novembre, il n'a pas été possible de conclure un accord pour une durée de plus d'un semestre. Certains contingents restent encore insuffisants et intentionnellement je ne mentionnerai aujourd'hui que celui de l'horlogerie. Vous savez que les autorités fédérales n'ignorent rien de votre situation, de vos difficultés quotidiennes. Vous savez aussi que nos négociateurs ont le souci constant de conclure un accord le meilleur possible, c'est-à-dire qu'ils cherchent à « forger » un instrument vous permettant à la fois de développer vos affaires et de faire connaître et apprécier, en plus de la qualité, la variété des produits suisses. Depuis la suspension de la libération des échanges de février 1952, vous n'avez plus la faculté de mettre sur pied un programme à long terme. Après avoir considéré le redressement économique brièvement esquissé, est-il prématûr de conclure que les sacrifices consentis depuis plus de deux ans touchent à leur fin? Certes, des réformes sont toujours possibles, mais si l'on retient les deux points principaux sur lesquels j'ai jugé nécessaire d'insister, savoir une libération des échanges conforme au code adopté à l'O. E. C. E. et un accord commercial d'une durée d'une année au minimum, vous conviendrez avec moi que la majorité de vos soucis pourront disparaître.

En terminant, M. le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais rappeler que, lors de votre précédente assemblée générale, j'avais exprimé ma conviction que les autorités françaises s'attaquaient aux causes mêmes du déséquilibre qui empêchait tout retour à un régime plus libéral. Nous venons de constater qu'un pas décisif a été fait depuis vers la libération des échanges. Je suis persuadé que ce début prometteur ne décevra pas nos espoirs.

J'ai eu récemment l'honneur de préfacer la dernière édition de votre Annuaire, dans lequel, M. le Président, vous avez si bien précisé le rôle important de votre Compagnie. Chacun sait que votre activité est multiple, chacun se plaît à reconnaître la diligence de votre Direction générale. Les nombreuses enquêtes que vous effectuez au cours de l'année, vos rapports fouillés, toutes vos études enfin, témoignent de votre désir de servir les intérêts de tous ceux qui cherchent à intensifier les échanges commerciaux entre la France et la Suisse. Je vous en félicite vivement et forme pour votre Compagnie les vœux les meilleurs.

